

COMITE HYGIENE ET SECURITE 13 OCTOBRE 2011

DECLARATION LIMINAIRE

Madame la Présidente,

Alors que vous allez présider votre premier Comité Hygiène et Sécurité, la délégation **Force Ouvrière** tenait à vous indiquer que son implication dans cette instance repose sur le principe fondamental que le travail ne doit pas nuire à la santé des personnels.

Malheureusement ce qui devrait être une évidence, devient une gageure pour un nombre de plus en plus important d'agents qui vivent de plus en plus mal le quotidien dans les services.

Pour Force Ouvrière, l'empilement des réformes, les conditions d'exercice des missions, et les suppressions massives d'emplois constituent les éléments majeurs de la dégradation continue des conditions de travail.

Ce constat nous l'avons dressé depuis de nombreuses années et nous n'avons cessé d'alerter l'Administration, qui malheureusement a trop longtemps fait comme si de rien n'était.

Désormais, ce phénomène est mis en exergue dans les rapports des médecins de prévention qui soulignent les conséquences physiques et psychiques de la détérioration des conditions de travail des agents. Les troubles engendrés par la souffrance au travail (anxiété, découragement, insomnie,) sont de plus en plus évoqués lors des consultations effectuées par ces professionnels de la santé.

Les visites que nous faisons en tant que représentants des personnels dans les postes et services sont édifiantes. Nous rencontrons beaucoup d'agents qui évoquent leur mal être avec des répercussions sur leur rythme de vie faisant craindre pour leur santé :

- un collègue nous expliquait dernièrement qu'il devait faire face à une telle charge de travail qu'il alimentait régulièrement son CET se privant ainsi de jours de repos.
- Un autre nous parlait d'heures supplémentaires accumulées et non rémunérées afin d'essayer de ne pas prendre trop de retard dans son travail.
- Certains nous expliquent que les week-end ne suffisent plus à décompresser et désespèrent en constatant le travail qui s'amoncèle sur le bureau.

Face à cette situation qui va en empirant, l'Administration adopte une attitude compassionnelle et propose des solutions palliatives :

- Plan de prévention consécutive à la mise en place du DUERP,
- Assistantes sociales,
- Médecins de prévention,
- Psychologues,

L'Administration met en place également des espaces de dialogue dans certains départements qui ont pour but de libérer la parole des agents, ces derniers pouvant exprimer leurs difficultés, leurs doutes et parfois leur mal être, doublé d'un sentiment de ne plus avoir les moyens d'accomplir correctement les missions. Les cadres, quant à eux, expriment leurs difficultés à faire passer des consignes parfois contradictoires à des agents déjà perturbés par les changements incessants.

Le tableau de bord de veille sociale est aussi à l'étude et pourrait être un outil intéressant s'il est régulièrement mis à jour et si la direction accepte d'en faire une lecture objective.

D'une certaine manière, ce n'est qu'une fois que tous ces outils seront mis en place que nous verrons si les raisons profondes de cette soudaine préoccupation de la qualité des conditions de travail témoigne d'une réelle volonté d'agir....

Dans ce contexte, nous nous devons de rappeler certains principes en matière de santé et de sécurité au travail qui s'imposent aux Administrations.

Ces principes auxquels nous sommes attachés à Force Ouvrière sont rappelés dans la note d'orientation en matière de santé et de sécurité au travail.

Rappelons tout d'abord, que le directeur régional ou départemental d'une Administration est responsable pénalement de la santé et de la sécurité au travail de son personnel. Il a une obligation de résultats et non plus de moyens en la matière et ne doit pas seulement se contenter de dresser un constat ou pire de minorer ou de nier certains problèmes qui surgissent.

Concernant le fonctionnement du CHS, outre qu'il doit être vigilant au regard des risques professionnels que peuvent rencontrer les agents, cette instance dispose de son budget propre avec des crédits d'impulsion en matière de prévention des risques qui n'ont pas vocation à compléter les dotations de fonctionnement des Administrations.

Il est inacceptable de constater que des crédits du CHS puissent être utilisés sur des opérations non programmées et non votées. Ce sujet sera abordé dans la présente réunion lors de l'évocation du point à l'ordre du jour de l'avancement de l'exécution budgétaire.

Nous tenons également à rappeler à l'occasion du changement de président de notre CHS, les priorités auxquelles **FO** est attachée :

- La prévention de la souffrance au travail ;
- La prévention des Troubles Musculo Squelettiques (TMS) ;
- La prévention et le suivi médical des agents exposés à l'amiante, aux substances CMR ;
- Le suivi du Document Unique d'évaluation des risques et les actions nécessaires qui en découlent ;
- La poursuite de la déclinaison des nouvelles réglementations ayant un impact sur la Santé et la Sécurité au Travail, afin de pérenniser une véritable Politique de Santé au travail au sein de nos administrations.

Nous tenons à rappeler également notre attachement à la démarche pluridisciplinaire qui prévaut en matière de prévention des risques professionnels. Il est utile de rappeler le rôle essentiel des médecins de prévention, de l'inspectrice hygiène et sécurité, de l'ergonome du Ministère qui constituent des aides précieuses dans ces démarches. Il est notamment nécessaire de les associer le plus en amont possible aux projets immobiliers. Leurs remarques doivent être prises en compte dans l'élaboration des projets définitifs. Cette démarche est de nature à optimiser les conditions de travail et de santé des agents et à éviter au final des mesures correctives coûteuses. Car il est évident qu'une consultation tardive conduit l'administration à devoir modifier ses plans initiaux, entraînant un surcoût important. Malheureusement, dans notre département cette consultation est largement déficiente.

A cet égard, pour marquer notre attachement au rôle du médecin de prévention, les représentants **FO** au CHS du Finistère demandent instamment à ce que la présidente du CHS au nom du CHS adresse un courrier au Secrétariat Général afin de soutenir le recrutement dans les meilleurs délais d'un second médecin de prévention en remplacement de Mme Florin. Cela permettrait de relayer l'action de Mme Guilloud et d'assurer, à l'ensemble des agents relevant de sa compétence, de pouvoir bénéficier d'un suivi régulier et conforme aux préconisations.

Nous devons également ne pas hésiter à faire appel à d'autres intervenants extérieurs, professionnels de la santé et notamment sur le sujet des risques psychosociaux, qui peuvent, par leur expertise, nous aider à programmer des actions de prévention, de sensibilisation et d'information.

La sensibilisation de tous, est une nécessité pour prévenir les risques professionnels. Cette démarche doit être dirigée tant par la Direction que vers l'encadrement et les agents. Cette vigilance doit contribuer à assurer le réseau d'alerte le plus préventif possible.

Force Ouvrière tenait, Madame la Présidente, à vous rappeler ses principes et ses revendications qui constituent sa ligne de conduite dans le cadre du Comité Hygiène et Sécurité.

ORDRE DU JOUR :

- *Approbation du procès verbal du 20 juin 2011,*
- *Point d'étape budgétaire,*
- *Fiches navettes des cahiers CHS,*
- *Actualisation du DUERP,*
- *Etude ergonomique,*
- *Questions diverses.*

Le Comité d'Hygiène et Sécurité du Finistère s'est tenu le 13 octobre 2011 dans les locaux du centre des finances publiques de Châteaulin.

Il était présidé pour la première fois par Mme PY, DDFIP du Finistère. En réponse à notre interrogation, elle nous a précisé qu'elle avait déjà eu l'occasion de présider le CHS successivement dans les départements du Loir-et-Cher et de l'Indre-et-Loire.

Point d'étape budgétaire :

Après l'approbation du procès-verbal du CHS du 20 juin 2011, nous avons abordé un point d'étape budgétaire. Les représentants **FO** ont fait part de leurs observations sur l'analyse des comptes du CHS sur les années 2009 et 2010. Des remarques de formes ont précédé des réflexions sur le fond qui soulevaient un certain nombre d'indélicatesses dans la gestion de ces crédits.

Nous avons notamment relevé des dépenses qui ont été engagées sans qu'elles aient été présentées et par conséquent votées en CHS. Nous avons bien entendu souligné le caractère intolérable de tels agissements. Le point d'orgue a été le financement des stores prévus au centre des finances publiques de Brest Duquesne voté en CHS et qui a été utilisé dans l'achat de fenêtres par la DDFIP !!

M. MONNERIE alors président du CHS et Directeur départemental des Finances publiques du Finistère avait reconnu sa responsabilité et s'était engagé à financer sur les crédits de sa direction l'installation de stores au plus à la fin juin 2011. A ce jour, rien n'était fait...

Mme PY, dans un premier temps (lors du CTP du 29/09/2011) avait fait savoir qu'elle n'entendait pas honorer cet engagement. Mais lors de la réunion de ce jour, elle a annoncé qu'elle avait entamé des démarches pour financer cette opération d'ici la fin de l'année ou sinon en 2012.

Il semble donc que nos interventions répétées et notre ténacité aient portées leurs fruits dans ce dossier et nous avons pris acte de cette annonce. Nous resterons cependant vigilants et n'hésiterons pas à porter le problème au niveau national (CHSM) si la situation restait en l'état. Nous tenons à rappeler que cette action relève d'une légitime demande des agents et qu'elle pose le problème du respect des principes d'engagement des crédits du CHS.

Fiches navettes CHS :

Dans le cadre d'une meilleure réactivité des problèmes liés à l'hygiène et à la sécurité, des fiches dématérialisées sont mises en place sur les sites de la DDFIP du Finistère.

Nous avons analysé un certain nombre de demande et souligné les difficultés rencontrées par bon nombre d'agents dans leur quotidien. Nous avons évoqué l'état extrêmement dégradé de certains services ou postes comme celui de Landivisiau ou non seulement le ménage n'est pas effectué régulièrement mais ou la structure même de l'immeuble présente de graves lacunes en terme de sécurité et d'accessibilité.

Nous avons également insisté sur les insuffisances quasi générales constatées dans le nettoyage des postes ou services. Nous sommes intervenus sur les modulaires implantés à Ty Nay, solution provisoire et peu fonctionnelle dans l'attente de l'extension du bâtiment. Nous avons rappelé au regard des difficultés rencontrées par les agents qu'il est fondamental de ne pas aboutir au scénario catastrophe qui a prévalu en amont de l'installation du CFP de Morlaix.

Il est urgent d'avoir des précisions sur les projets immobiliers en cours (TY NAY mais aussi Concarneau) afin de ne pas maintenir les agents dans de mauvaises conditions. La direction n'a malheureusement aucune information à communiquer à ce jour !!...

Mise à jour du DUERP :

Sur ce sujet d'actualisation du DUERP, 4 groupes de travail se sont tenus entre avril et septembre 2011 pour assurer la mise à jour de ce document. Nous avons insisté fortement sur notre attachement à la démarche participative qui doit être développée vis-à-vis de ce document. En effet, l'ensemble des agents

doit être associé à sa mise à jour car il est important que tous puissent s'exprimer et signaler les risques professionnels auxquels ils sont soumis. Or, nos informations permettent de constater que de gros progrès restent à faire. Nous avons rappelé que les directions ont un nécessaire rôle d'impulsion à assumer.

Étude ergonomique :

A l'initiative de FO, la présentation de l'étude ergonomique engagée sur les SIE de Brest Rade et Brest Ponant avait été rajoutée à l'ordre du jour de ce CHS. Rappelons que cette étude a été initiée par les représentants du personnel en CHS et qu'elle est cofinancée par le CHS ministériel. Cette dernière se déroule sur les mois d'octobre et novembre. A une phase de diagnostic succède une phase de préconisations qui seront élaborées par des groupes de travail composés d'agents et de cadres. Nous vous ferons part de l'avancement et du rendu de cette étude par la suite.

Questions diverses :

En premier lieu, nous avons évoqué à nouveau la situation fortement dégradée de la Trésorerie du CHU à Brest. Les conditions de travail sont proprement inadmissibles. Malgré cela, nous sommes toujours au point mort concernant des perspectives de relogement ou de travaux sur le site. L'administration n'avance pas !!!

Nous avons également évoqué la déficience des imprimantes qui pèsent sur l'activité des services. La Directrice départementale nous a dit s'emparer du sujet...

LES REPRESENTANTS FO AU CHS :Murielle MORICCI (DDFIP Quimper) , Michelle GALLY (Brest BMO) , Florence JAVELOT (Landivisiau), Didier KERDONCUFF (SIE Châteaulin).

**N'HESITEZ PAS A FAIRE REMONTER TOUS LES PROBLEMES LIES AU CHS
A VOS REPRESENTANTS FORCE OUVRIERE**

**En votant FO le 20 octobre 2011, vous renforcerez le rôle et la place
des militantes et militants Force Ouvrière, déterminés à défendre
une réelle amélioration des conditions de travail de tous les agents.**

LE 20 OCTOBRE 2011

VOTEZ ET FAITES VOTEZ FO DGFIP

